

Commune de BOISMORAND

Séance du 09 juin 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 09 juin 2023 à 20 heures en session ordinaire.

Présents : MM. MMES PERRON Véronique, PRIGNON Désiré, AMBROIS-STUDER Françoise, GIRARDIN Éliane ; GAY Delphine, GAY Gilles, BRUNET Claude, BUSSIÈRE Xavier, DAVID Patrick, PINON Fabien, BATTESTI Pascal, DOS SANTOS Joël

Absents : M. TAGOT Philippe donne procuration à M. DOS SANTOS Joël
M. CHAUVET Jean-Paul

Le quorum étant atteint, Madame PERRON Véronique ouvre la séance.

Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le Dimanche 24 septembre à Orléans de 8 h 30 à 17 h 30

Nom	Prénom(s)	Fonction électorale (maire, adjoint, conseiller)	Délégué titulaire élu	Suppléant élu
TAGOT	Philippe	Maire	X	
GAY	Gilles	Conseiller	X	
PERRON	Véronique	Adjointe	X	
AMBROIS	Françoise	Adjointe		X
BUSSIÈRE	Xavier	Conseiller		X
DOS SANTOS	Joël	Adjoint		X

DEMANDE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT

Madame PERRON informe le conseil municipal que le projet « GÉOTHERMIE SUR SONDES – ÉCOLES » est éligible à une aide de l'Etat dans le cadre du fonds vert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte le projet** de géothermie sur sonde Écoles, cantine et vestiaires **pour un montant de :**
487 200 € HT 584 640 € T.T.C.
- **Sollicite** une subvention de 243 600 € auprès de l'État, dans le cadre du FONDS VERT correspondant à
50 % du montant du projet.

FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

Madame PERRON Véronique, 1^{ère} adjointe explique que le pacte financier et fiscal de la CDCG pour la période 2022-2026 a prévu la mise en place de fonds de concours venant en soutien aux opérations de création d'équipements ou de confortement du patrimoine des communes membres. Soit 50 000 euros par commune membre pendant le mandat

Elle propose de solliciter une partie de ce fonds pour l'acquisition d'un camion benne (39 658,86 € HT).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté des Communes Giennoises à hauteur de 19 500 € pour l'acquisition du camion benne

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents liés à ce dossier.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL Exercice 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir un camion benne d'un montant de 39 658.86 euros HT – 47 501.48 TTC
- **Décide** la réfection en enrobé de la zone du tri sélectif
- **Valide** la décision modificative N° 1 ci-après

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60618- Autres fournitures	36 600.00			
D-023- Virement à la SI		36 600.00		
INVESTISSEMENT				
R-138 - Autres subventions				19 500.00
R-021 : virement de la SF				36 600.00
D-2151-257 : REFECTION ENROBE ZONE OM		6 100.00		
D-2182-256 : CAMION BENNE		50 000.00		

DÉNOMINATION D'UNE IMPASSE

Madame PERRON Véronique, 1^{ère} adjointe propose de dénommer une impasse « IMPASSE DES FAUVETTES »

Impasse des Fauvettes



Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le nom attribué à cette impasse ouverte à la circulation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 21 h 40.

Véronique PERRON

1^{ère} Adjointe

